

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 24/03

Séance du 29 janvier 2024

**Nombre de
Membres**

En Exercice : 14
Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 12
Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 22 janvier 2024

Membres présents: Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s : ARTERO Véronique ; VERDET Patricia (pouvoir à BOSSON Pascale).

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Contrat relatif à la distribution des secours

Monsieur le maire informe de la nécessité de contractualiser avec le Syndicat mixte du Plateau de Retord et du Haut Valromey désigné comme prestataire pour le compte de la Commune pour assurer les opérations de secours au profit de toutes personnes accidentées, blessées ou en détresse sur l'ensemble des pistes de ski situées sur le « Plateau de Retord » comprenant le territoire des communes de Le Poizat-Lalleyriat, Haut-Valromey, Valserhône, Villes, Billiat, Injoux-Génissiat, conformément au plan de secours de la station et durant les heures d'ouverture au public du domaine skiable de la station.


Monsieur le maire donne lecture du projet de contrat avec le Syndicat mixte du Plateau de Retord et du Haut Valromey qui définit les modalités d'exécution des interventions et de la rémunération liquidée par la Commune conformément aux tarifs définis par la délibération 24/02 du 29 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

⇒ **Approuve** le contrat à intervenir avec le Syndicat mixte du Plateau de Retord et du Haut Valromey,

⇒ **Autorise** le maire à signer tout document administratif et financier relatif au contrat

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés

Le Secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire

Denis MOSSAZ

